



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 27499

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle une nouvelle fois l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation de GIAT en ce mois d'octobre 2003, alors que la justice vient de faire injonction à la direction de cette entreprise publique de surseoir à la mise en oeuvre de son plan de restructuration. Il lui rappelle son courrier du 13 octobre 2003, à ce jour sans réponse, et par lequel il demandait d'exiger de la direction de GIAT que le maintien en condition opérationnelle (MCO) du char Leclerc ne soit pas externalisé et sous-traité dans des entreprises privées, ce qui permettrait de sauver des centaines d'emplois à GIAT. C'est pourquoi il lui demande aujourd'hui : s'il est exact qu'elle vient de donner l'ordre à la direction des constructions navales de réinternaliser une part de sa sous-traitance pour sauver des emplois à la DCN, ce qui prouverait que ce qui est possible là peut aussi l'être pour GIAT ; et s'il est exact qu'un élu de l'UMP de la Loire organiserait avec l'aide de la direction de GIAT et du ministère de la défense la constitution d'un « pôle d'entreprises privées locales » pour faire face à la charge du MCO de GIAT dans les années qui viennent, ce qui serait doublement scandaleux en termes d'emplois, puisque GIAT serait démantelé pour aider des entreprises privées, et en termes d'aménagement du territoire, puisqu'un territoire serait privilégié par rapport aux autres sites de GIAT, et en particulier aux dépens du site de Tarbes.

Texte de la réponse

Le projet GIAT 2006, qui a été présenté par la direction de GIAT-Industries le 7 avril 2003, devrait permettre, en trois ans, de transformer profondément cette entreprise publique pour la rendre viable sur la durée. Il est fondé sur des perspectives réalistes d'activité, en particulier sur la charge de maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels en service fabriqués par cette entreprise publique. La complexité du système d'arme Leclerc a conduit le ministère de la défense à décider de maintenir auprès de GIAT-Industries les réparations et fabrications de rechanges. Pour autant, la part de fabrication assurée en interne par GIAT-Industries ne représente qu'environ un tiers du prix de ce système d'arme pour lequel les coopérants majeurs sont notamment le groupe SAGEM pour l'optronique, les sociétés Wartsila France et SESM pour le groupe moto-propulseur, Goodrich pour les suspensions et le groupe Thalès pour le calculateur de tir. Au cours des trois dernières années, ces industriels ont assuré l'essentiel des travaux de réparation, la charge en la matière s'étant élevée pour GIAT-Industries en moyenne annuelle à 11 000 heures directes d'activité, dont environ 1 000 heures pour le centre de Tarbes. Ce site n'est quasiment pas concerné par l'activité de fabrication des pièces de rechange. La direction de GIAT-Industries n'envisage pas actuellement d'externaliser les activités de MCO pour les parties du char Leclerc dont l'entreprise a assuré elle-même la fabrication. Enfin, le projet de Pôle national de MCO à Roanne, présenté par des élus de la Loire, est une initiative locale visant à répondre à un besoin de revitalisation économique, comme chaque territoire touché par la restructuration de l'industrie d'armement terrestre peut en proposer. Le site de Tarbes, qui devrait voir ses compétences en matière de MCO de blindés transférées au site GIAT de Roanne dans le cadre du projet GIAT 2006, et ce indépendamment de toute initiative locale, bénéficiera de son propre plan d'actions d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27499

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8340

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 80